**Le programme de développement pour l’après-2015 – priorités du gouvernement du Canada**

**Commentaire de l’Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)**

L’AQOCI accueille favorablement la volonté du gouvernement de « demander des commentaires » sur les objectifs de développement durable (ODD), bien que la possibilité d’influencer les résultats à cette étape semble très limitée. L’AQOCI sera disponible par la suite pour participer aux discussions avec le gouvernement sur ces enjeux.

**Le Canada doit assurer la réelle universalité de l’application des Objectifs de développement durable (ODD)**

Les nouveaux objectifs de développement durable pourraient avoir un potentiel transformateur des inégalités économiques, sociales et culturelles actuelles du fait qu’ils sont universels. Il reste par ailleurs à définir la manière d’interpréter cette universalité. L’AQOCI soutient que les objectifs doivent être appliqués à l’ensemble des pays, bien au-delà de la simple participation, par exemple financière, du Canada. En fait, la mise en œuvre des ODD doit viser l’amélioration des conditions de vie des Canadiennes et Canadiens les plus pauvres et marginalisés, tout comme elle doit soutenir le développement des populations les plus pauvres et marginalisées des pays du Sud. Une priorité doit être accordée aux femmes, aux autochtones, aux personnes handicapées et aux enfants, au Sud comme au Canada. Le Canada devrait soutenir cette interprétation de l’universalité à l’ONU, notamment parce que les changements climatiques et les inégalités ont des conséquences néfastes sur l’ensemble des populations du monde, vu leur interrelation.

**Droits humains**

L’AQOCI considère que la défense et le respect des droits humains demeure le cadre le plus porteur pour arriver à atteindre un changement structurel qui mènera à une réelle justice internationale. Ainsi, les actions mises en œuvre, le choix des acteurs impliqués et les processus de planification des actions ne devraient pas nuire à l’atteinte des droits humains, mais plutôt contribuer à leur respect, notamment en assurant la participation, la consultation et le consentement des populations touchées. De même, tous les acteurs, incluant ceux du secteur privé, ayant violé les droits humains devraient être exclus de la participation aux mesures (financement, actions, partenariat public-privé…) visant à atteindre les ODD.

Ainsi, l’AQOCI salue la priorité donnée à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants ainsi que l’objectif transversal de travailler à l’autonomisation économique des femmes et des filles. Par ailleurs, ces deux priorités gagneraient à être combinées afin que la défense de l’ensemble des droits des femmes puisse devenir centrale à la lutte pour l’amélioration de leurs conditions de vie.

**La durabilité dépend de la lutte contre les changements climatiques**

Les changements climatiques présentent des défis grandissants et il est urgent d’adopter des plans d’actions concertés afin d’y faire face et de les endiguer. L’AQOCI est d’avis qu’il sera impossible d’atteindre les ODD, et en particulier pour les populations les plus vulnérables, s’ils n’incluent pas des objectifs de lutte aux changements climatiques. En effet, ce sont déjà 22 millions de personnes qui ont dû se déplacer dû à une catastrophe naturelle découlant des changements climatiques en 2013 (inondation, tempête, typhon, ouragan)[[1]](#footnote-1). Ces catastrophes seront de plus en plus fréquentes dans les prochaines années dû aux changements climatiques.

Aussi, la lutte contre les changements climatiques devrait faire partie des priorités du Canada dans le programme de développement de l’après 2015, au Canada tout comme ailleurs, avec le financement et l’appui à l’adaptation aux changements climatiques pour les pays les plus touchés.

**Prôner un rôle limité pour le secteur privé**

L’AQOCI reconnaît que le secteur privé peut jouer un rôle dans l’amélioration des conditions de vie à l’international. Dans ce sens, selon le CAD de l’OCDE, le secteur privé local, de petite envergure est celui qui laisse le plus de bénéfices aux populations les plus pauvres et qui permet le mieux d’assurer la durabilité des initiatives de développement[[2]](#footnote-2). C’est donc ce secteur qui devrait être privilégié. Par ailleurs, le rôle du secteur privé dans le programme des ODD gagnerait à être limité. Une attention devrait être accordée aux principes de responsabilité sociale des entreprises qui devraient être enchâssés dans des cadres législatifs contraignants.

L’AQOCI est par ailleurs d’avis que le rôle principal du développement doit être attribué à l’État, car il demeure le seul garant de la redistribution des richesses à long terme et du respect des droits humains. Avec l’augmentation des inégalités observée à travers le monde[[3]](#footnote-3), il devient évident que la croissance économique n’est pas suffisante pour assurer le respect de tous les droits pour toutes et tous et qu’elle peut même amener à violer des droits si les règles entourant le commerce et l’activité des entreprises sont modifiées pour favoriser la croissance à tout prix. De même, la prestation de services sociaux par le secteur privé, comme l’éducation ou des services de santé, a contribué dans plusieurs cas à l’affaiblissement des institutions publiques et de la confiance des citoyennes et des citoyens envers leur gouvernement, fragilisant à long terme les systèmes publiques de santé, d’éducation, de création d’infrastructures.

Le texte actuel des ODD fait référence aux partenariats publics-privés et aux partenariats multipartites, alors qu’il n’est toujours pas prouvé que ces collaborations aient favorisé les plus pauvres dans le passé[[4]](#footnote-4). De plus, les partenariats multipartites peuvent être potentiellement sources de conflits d’intérêts, les entreprises défendant leurs intérêts propres plutôt que ceux de la population.[[5]](#footnote-5)

Le secteur privé est aussi présenté comme un acteur privilégié dans les modes de financement proposés. Ces divers niveaux d’implication du secteur privé dans le programme post-2015 font craindre à l’AQOCI, comme à certains États impliqués, une « externalisation » de la responsabilité des ODD au secteur privé, incluant leur responsabilisation pour l’atteinte d’objectifs qui sont ultimement du ressort des États. Ainsi, la lutte contre l’évasion fiscale ici et à l’étranger, en renflouant les coffres des États du Nord et du Sud, permettrait pourtant d’obtenir une part importante des efforts nécessaires au financement de l’atteinte des ODD. Selon le groupe *Global financial integrity*, les pays en développement auraient perdu 5,9 billions $ US entre 2002 et 2011, et 954 milliards $ US pour l’année 2011 seulement[[6]](#footnote-6). L’AQOCI considère que le Canada aurait avantage à plaider pour l’inclusion de la lutte contre l’évasion fiscale comme voie alternative pour le financement et pour l’atteinte des ODD.

1. Rapport annuel [Global Estimates](http://www.nrc.no/arch/_img/9184209.pdf) du Conseil norvégien pour les réfugiés. [↑](#footnote-ref-1)
2. ##  Organisation pour la coopération et le développement économique, Comité d’aide au développement (2012). *Partnering With Civil Society : 12 Lessons from DAC Peer Reviews*, Paris, OCDE. Voir aussi : Di Bella, J., Grant, A., Kindornay, S. Et Tissot, Stéphanie (2013). *Cartographie des engagements du secteur privé en matière de coopération pour le développement*, Ottawa, Institut Nord-Sud, p. x et xii.

 [↑](#footnote-ref-2)
3. Oxfam international, « À égalité! », 2014. Selon ce rapport, la part du patrimoine mondial détenu par les 1 % les plus riches est passée de 44 % en 2009 à 48 % l'an dernier, et qu'elle dépassera les 50 % en 2016. Présentement, 80 personnes possèdent autant que 3,5 milliards de personnes. En ligne : <http://oxfam.qc.ca/sites/oxfam.qc.ca/files/cr-even-it-up-extreme-inequality-291014-fr.pdf> [↑](#footnote-ref-3)
4. Hildyard N., « Public-Private Partnerships, Financial Extraction and the Growing Wealth Gap », 2014, p.11. En ligne : Corner House : <http://www.thecornerhouse.org.uk/resource/PPPs-extraction-wealth-gap> Dans le cas des PPP, l’auteur parle d’un accès amélioré pour les personnes à faible revenu dans seulement environ 10 % des cas. [↑](#footnote-ref-4)
5. Paul L. Quintos, « The Post-2015 Corporate Development Agenda: Expanding Corporate Power in the Name of Sustainable Development », p. 10-11. [↑](#footnote-ref-5)
6. *Idem* p. 4. [↑](#footnote-ref-6)